
Présents : Irène Badin, Patrick Benoiton, Serge Biessy, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Nicole Chochina, Maxime Durand, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Jean-François Mollard Sylvie Teixeira, Sébastien Terrier

Excusés : Estelle Brogère, David Élicaste, Evelyne Martinon pouvoir à Jean-François Mollard, Bruno Toneghin pouvoir à Maxime Durand

Secrétaire de séance : Isabelle Ferroud

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Nouveaux points

1- EPORA : Convention d'études et de veille foncière - centre-Bourg (38B023)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à passer entre l'EPORA, la commune, la CC Vals du Dauphiné (garante de la compatibilité de l'opération avec sa politique de l'Habitat et dans le cadre du Protocole de coopération signée en octobre 2017).

Monsieur le Maire rappelle que L'EPORA est un établissement public national à caractère industriel et commercial chargé de missions de service public. L'EPORA est compétent pour procéder à toutes acquisitions foncières et toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. L'EPORA est ainsi habilité à effectuer les études et travaux nécessaires à leur accomplissement et, le cas échéant, à participer à leur financement.

Une convention d'études et de veille foncière a été signée le 23 juin 2014 entre la commune de Saint Victor de Cessieu et la Communauté de Communes (ex. CC Vallée de l'Hien) et l'EPORA. Dans ce cadre, l'Établissement accompagne la commune dans la maîtrise foncière de deux secteurs identifiés comme stratégiques dans son PLU.

Le 1^{er} site (Luminaire) correspond à un terrain nu d'environ 1ha, situé au cœur du tissu résidentiel et présentant un potentiel de densification. L'EPORA a acquis le tènement en mars 2015. Ce dernier sera cédé à la commune dans le cadre de la convention initiale à 100% de son prix de revient. La SEMCODA y réalisera par la suite un projet de 26 logements dont 11 en locatif social et 15 en accession sociale à la propriété.

Le second secteur, objet de la présente convention, correspond au **cœur du bourg** dont la requalification a d'ores et déjà été engagée par la réalisation de deux opérations de logements ainsi qu'une maison de santé accueillant 14 professionnels. En novembre 2015, l'EPORA a préempté un 1^{er} bien au sein de ce secteur. D'autres propriétés, au sein du secteur, sont mutables à court et moyen termes. Toutefois, le projet définitif ainsi que l'assiette foncières précises du projet sont en cours de définition.

La nouvelle convention d'une durée de 4 ans, vise à poursuivre le partenariat entre les Collectivités et l'EPORA pour préciser le projet sur le secteur du cœur du bourg et les modalités technico-financières pour sa mise en œuvre. Le stock foncier et les dépenses opérationnelles réalisés dans le cadre de la convention d'études et de veille foncière initiale seront transférées dans cette convention.

La convention est prévue pour une durée de 4 ans, toutefois il est précisé que la commune payera le prix de revient relatifs à l'acquisition FRANCO selon l'échéancier suivant :

- 50 000€ au plus tard le 31/12/2019
- Montant du solde au plus tard le 02/02/2020 (environ 55 000€)

Monsieur le Maire propose au conseil,

D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention de d'études et de veille foncière - centre-Bourg

DE DONNER POUVOIR à M. Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place de la présente

DIT que les sommes ont été provisionnées aux budgets sur les derniers exercices

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

MM. Jean-Charles Gallet et Jean-Pierre Lovet rappellent que la commune est en attente du projet du bureau d'étude « d'âge et vie ». Ce projet pourrait éventuellement se faire sur le terrain Franco, plus une partie du terrain Proxi. Toutefois le montage serait fait sur 2 bâtiments pour au total 14 résidents. Jean-Pierre précise que le concept est intéressant, il s'agit d'une alternative aux établissements des maisons de retraite.

Le compte rendu de Jean-Pierre Lovet de la réunion en mairie à ce sujet ainsi que la plaquette de présentation et la vidéo de présentation seront adressés aux membres du conseil par mail.

2- Acquisition immobilière : terrain du Luminaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la convention d'études et de veille foncière signée le 23 juin 2014 entre la commune de Saint Victor de Cessieu et la Communauté de Communes (ex. CC Vallée de l'Hien) et l'EPOA arrive à échéance le 23 juin 2018.

De ce fait, conformément à la convention initiale, la commune doit racheter à l'EPOA, le tènement du Luminaire, terrain nu d'environ 1 hectare (acheté en mars 2015).

Le prix correspond d'une part à l'acquisition immobilière au prix de 322 000 € (égal à l'estimation des domaines du 15/01/2015) et d'autres part, divers frais annexes engagés depuis 2015 à savoir notaire, assurance, taxe foncière, ... pour un total de 326 944.84 € toute taxe comprise.

Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le prix de cette acquisition :

APPROUVER l'acquisition au prix TTC de 326 944.84 €

DIT que le paiement sera échelonné, soit une échéance fin 2018 et une deuxième fin 2019

ACCEPTER la prise en charge des frais notariaux pour cette acquisition

ACCEPTER de rembourser ultérieurement sur demande de l'EPOA et présentation de l'état des dépenses correspondant les frais divers relatifs aux assurances ... ainsi que le prorata de la taxe foncière 2018.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition auprès de Maître Maury, Notaire à la Tour du Pin et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

3- Emprunt : financement travaux projet lieu de vie – création local associatif

Monsieur le Maire expose qu'il convient de recourir à l'emprunt pour financer les travaux pour la réhabilitation d'une ancienne habitation au 125 chemin des écoliers.

Il propose d'emprunter la somme de 450 000 € sur 15 ans.

Il précise que la commune à consulter trois banques : la Caisse des Dépôts et Consignation, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne. Compte tenu du marché et des taux bas pratiqués actuellement, il souhaite que la commune opte pour un taux fixe.

Dont les caractéristiques sont les suivantes :

	CDC	Caisse d'Épargne	Crédit Agricole Centre Est
Durée et périodicité	180 mois		
Taux d'intérêt	1,57 %	1,58 %	1,45 %
Échéance mensuelle	-	-	2 783,23 €
Coût total du prêt	NC	52 361,55 €	50 980,84 €
Frais de dossier	NC	800 €	450 €

Après analyse des propositions faites, il propose de retenir la plus avantageuse, à savoir l'offre de financement à taux fixe du Crédit Agricole Centre-est.

Il est proposé au conseil :

DE DONNER son accord pour la signature d'un emprunt de 450 000 € sur 15 ans avec le Crédit agricole centre-est.

D'AUTORISER le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Pour rappel, lors de l'étude préalable, la simulation avait été faite sur la base d'un taux à 2%. M. Jean-Charles GALLET précise que le loyer de 3 500 € demandé à l'association permettra de financer les travaux (emprunt) plus l'acquisition des frais divers.

Mme Sylvie Teixeira dit qu'il serait intéressant de se renseigner sur l'assujettissement du projet à la TVA.

4- SMEAHB convention groupement de commande

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la communauté de communes « Vals du Dauphiné » élabore deux PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal).

Dans ce cadre, un zonage d'assainissement mis à jour et un zonage d'eaux pluviales mis à jour, doivent être réalisés. Si le premier relève de la compétence du Syndicat de la Haute Bourbre, le deuxième est à la charge de chaque commune.

Afin d'optimiser les coûts, le Syndicat de la Haute Bourbre propose de créer un groupement de commandes pour l'élaboration des zonages d'assainissement et des zonages d'eaux pluviales.

Le Syndicat, en tant que coordonnateur, assurera le lancement et le suivi de ce marché.

Chaque entité juridique, syndicat et communes, désignera un élu appelé à siéger dans la commission d'appel d'offres spécifique, l'élu communal désigné devant obligatoirement faire partie de la commission d'appel d'offres communale.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet.

D'APPROUVER la création d'un groupement de commandes pour l'élaboration des zonages d'assainissement et des zonages des eaux pluviales,

DÉSIGNER Monsieur Jean-Pierre Lovet, membre de la commission d'appel d'offres communale, pour représenter la commune au sein du groupement,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes de sa compétence, utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Le dossier sera déposé début juin pour une étude courant septembre.

Aparté sur la capacité de la station d'épuration, il convient de soulager l'équipement, études des différentes possibilités en cours par le syndicat.

5- Jurés d'assises 2019 : tirage au sort

Pour l'arrondissement de la Tour du Pin, le Préfet de l'Isère a déterminé le nombre de jurés d'assises pour l'année 2019

Pour la commune de Saint-Victor de Cessieu, le nombre de jurés a été fixé à 2.

Afin de les désigner, il convient de procéder publiquement à un tirage au sort à partir de la liste électorale. Le nombre de personnes tirées au sort doit être équivalent au triple du nombre de jurés fixé, soit 6 électeurs. Il convient de ne pas retenir les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2019 (personnes nées après le 31/12/1995)

Ces personnes seront ensuite informées par courrier par la commune de leur désignation et devront retourner un questionnaire à la Cour d'assises de l'Isère, avant le 14 juillet.

Résultat du tirage au sort la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2019 :

	Prénom NOM	Domicile	Date de naissance	Qualité
1	Jean DEVANCE	640 Route de Doissin	25/10/1948	Titulaire
2	Maryvonne FRANCO	87 Chemin des écoliers	01/04/1952	Suppléant
3	Cyril GINET	174 Chemin du Clos	27/04/1973	Suppléant
4	Isabelle JURRON Épouse FOLCARELLI	450 B Route de Sérézin	26/06/1974	Titulaire
5	Olivier MARTIN	339 Chemin des Bruches	28/05/1960	Suppléant
6	Françoise PERRIN Épouse TIXIER	19 B Chemin de Guillermont	29/10/1965	Suppléant

6- Programme voirie 2018 : subvention conférence territoriale

Vu, le code général des Collectivités territoriales,

Vu, les devis hors taxes, consistant en la réalisation de :

Point à temps automatique sur voirie communale :	14 640 €
- Chemin du Bas Mornas	
- Chemin du Buis	
- Chemin du Haut Vallin	
- Chemin Pouyade	
Marquage Chemin de Guillermont	2 600,00 €
Travaux entreprise VAIRAI	3 042,00 €
Trottoirs	39 520,00 €
Montant total hors taxes	59 802,00€

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'entretien de la voirie communale s'inscrit dans le cadre de la convention de développement du territoire des Vals du Dauphiné.

Le projet représente un investissement de 59 802 € € HT.

Il est proposé au conseil :

D'APPROUVER le projet présenté

DE DEMANDER au département de l'Isère d'engager la subvention

DE SOLLICITER auprès du département un démarrage anticipé des travaux

D'AUTORISER le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Montant de la subvention : 7 667 €

7- Créations de postes

7.1 Adjoint territorial principal à temps non complet

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- Vu la délibération en date du 18 janvier 2018 : DEL2018 01 002 relatif au transfert de compétence médiathèque.
- Vu l'avis du comité technique en date du 24/04/2018

Monsieur le Maire rappelle que Le conseil communautaire des Vals du Dauphiné a délibéré sur l'intérêt communautaire pour la compétence en matière d'équipement culturel le 7 décembre 2017. Cette décision implique à compter du 1er janvier 2018, le transfert à la commune de la médiathèque située sur la commune de Saint Victor de Cessieu.

En vertu de l'article L. 5211-4-1 du CGCT, le personnel affecté suit la compétence. L'agent de l'intercommunalité est donc transféré de plein droit à la commune.

Le transfert effectif sera acté par un arrêté conjoint entre la commune et l'intercommunalité.

Monsieur le Maire propose

DE CRÉER un poste d'adjoint territorial principal à temps non complet 20/35

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de compétence qui inclut le transfert de personnel fera l'objet d'un transfert de charge.

7.2 Adjoint d'animation territorial à temps non complet

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- Vu l'organisation du temps périscolaire depuis septembre 2017, sur la pause méridienne de 11h30 à 13h30. Consistant en l'instauration d'une animatrice périscolaire en charge notamment de :
 - o La coordination du service périscolaire
 - o La programmation des activités
 - o L'animation des ateliers

Monsieur le Maire propose

DE PÉRENNISER l'organisation des services périscolaires de 11h30 à 13h30

DE CRÉER un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 17%

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

8- CC Vals du Dauphiné

- Compte rendu conseil communautaire et commissions

Depuis la création de la CC des Vals du Dauphiné au 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes ne peut plus verser à la commune de Saint Victor de Cessieu les 38 321 € sous la forme d'une dotation de solidarité. Il est proposé de demander un fond de concours du même montant, comme pour l'année 2017.

- Fonds de concours 2018

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de déposer un dossier de demande d'aide pour la création du lieu de vie.

Cette aide pourrait se faire sous la forme d'un fonds de concours intercommunal.

Monsieur le Maire précise que ce fonds de concours est plafonné à 38 321 € et ne pourra excéder 50 % du reste à charge de la commune.

Il est proposé au conseil

D'APPROUVER le projet présenté

DIT que les travaux ont débuté le 10 avril 2018

DIT que la fin des travaux est prévue pour la fin de l'année 2018

DE SOLLICITER le concours financier de la CC Les Vals du Dauphiné

D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

- Service commun système d'information la communauté de communes propose aux mairies l'adhésion à un service informatique commun mutualisé :

- Gestion des infrastructures : serveurs, réseaux, sécurité
- Gestion des ordinateurs et téléphones : achat, paramétrage, dépannage
- Gestion des projets et études – suivi réglementaire
- Outils mutualisés : sauvegarde externalisée
- Suivi et mise en place du RGDP. Le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (paru au JO de l'Union européenne) est entré en application le 25 mai 2018. Il implique de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique et impose de renforcer les droits des personnes. Désignation d'un délégué à la protection des données possible au sein du service des VDD dans le cadre de la mutualisation.

Les communes adhérentes disposent d'un temps alloué en fonction du nombre d'habitants. Le temps imparti est annualisé, afin de répondre aux attentes tout au long de l'année, en fonction des urgences et des besoins. Le coût est de 20 € de l'heure quel que soit le type d'intervention, du dépannage jusqu'à la gestion de projet technique.

Soit pour la commune de St Victor de Cessieu : 14 heures mensuelles - coût mensuel de 270 € - 3 246 € / an.

Après discussion, le Maire propose

DE PRENDRE CONTACT avec le service pour avoir des précisions sur le contenu du service

D'ADHÉRER au service commun système d'information

DE DONNER POUVOIR à M. Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place de la présente

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est précisé que la compétence informatique scolaire fera l'objet d'un transfert de charge

- **Chantier jeune** : 3 contrats d'une semaine à temps non complet de 20 heures hebdomadaire sont financés par les VDD pour des jeunes de 16 à 18 ans. La commune accueillera 3 jeunes :
 - o Du 16 au 20 juillet 2018 : 2 jeunes seront accueillis
 - o Du 23 au 27 juillet 1 jeune travaillera avec les services techniques

Monsieur le Maire rappelle que le recours au service commun d'information s'inscrit parfaitement dans la logique de mutualisation des services. Nombreuses interventions des conseillers sur le contenu exact de ce service.

Compte-rendu des adjoints

M. Jean-Pierre LOVET – Affaires scolaires et extra-scolaires, voirie, environnement

Compétence voirie / CC VDD : la commission intercommunale travaille sur la définition de la compétence voirie. Il est proposé de garder uniquement les voiries intercommunales, c'est-à-dire les voies qui traversent une zone d'activités industrielles ou commerciales (Ui au PLU). Cette position n'a pas encore été validée par le conseil communautaire. Pour rappel, la CCVH avait la compétence sur les aménagements de sécurité mais pas de compétence voirie, il conviendra d'être vigilant sur les transferts de charge qui doivent en découler : sortie zone Giroud, DEP, chicane ferme Guillermier.

Compétence ramassage et traitement des ordures ménagères : il coexiste sur le même territoire 3 syndicats de collecte le Sictom du Guiers, le SICTOM de la région de Morestel et le SMND. Seules les communes de l'ex CCVH sont à la redevance, il est prévu le passage à la TEOM pour 2019. Jean-Pierre Lovet précise que le calcul est basé sur la valeur locative, le taux est fixé chaque année par le conseil communautaire. Le budget pour la collecte et le traitement des ordures ménagères l'ex CCVH est de 760 000 €. Rappel du montant de la redevance annuelle : 205 € pour une personne seule, et 235 € pour un foyer de 2 personnes et plus.

Information sur la possible mise en place d'une taxe pour les ordures ménagères basée sur la valeur locative du bien à laquelle on appliquerait un coefficient multiplicateur de 14,14% sur St Victor. Cette évolution ne serait pas favorable à tous. Jean-Pierre Lovet demande une harmonisation des tarifs avec l'ensemble des communes de la CC des VDD, avec prise en compte du zonage et de la fréquence des collectes, Jean-Pierre Lovet souhaiterait évoluer vers une taxe incitative.

Syndicat mixte des eaux et assainissement de de la Haute Bourbre : Au 1^{er} janvier 2019, le syndicat doit disparaître car englobé dans un périmètre plus large. Il pourrait rejoindre la régie de l'ex CC Vallons de la Tour, hypothèse la plus probable.

Passerelle : Construction lancée.

Point à temps : l'entreprise Eiffage va intervenir prochainement, les employés communaux doivent préparer les voies avant leur intervention.

Formation de l'AMI organisée sur la commune : thème de la restauration scolaire (8 personnes) le 15 mai avec intervention de Mme Nicole Chochina et M. Jean-Pierre Lovet.

DDEN Visite des membres de la Délégation Départementale de l'Éducation Nationale le 17 mai à 10 heures.

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

Lieu de vie repérage amiante avant travaux (16 prélèvements)

Intervention le 11 juin pour l'extraction de l'amiante

Modification des ouvertures dans le gros œuvre

Dalle coulée à l'étage

Début des ouvertures à l'étage cette semaine.

Clôture des services techniques en cours

Mairie : Reprise de la façade réalisée.

Plateau sécurité mairie : grenailage cette semaine et barrières d'ici 3 semaines. Question de Jean-Pierre Lovet sur le positionnement des barrières. Réponse il conviendra de positionner en prenant en compte la sécurité, cela doit permettre de réduire la vitesse.

École l'entreprise MEG a changé les câbles du visiophone.

Devis :

- alarme école 855 € HT
- 825 E HT gymnase
- 650 € TTC pour la réparation du chauffage du gymnase

Mme Martine GAUTHIER

Foire : bénéfice 605 € pour la tombola du CCAS, remerciements des 5 personnes qui ont aidé

Mme Martine Gauthier remercie les partenaires qui ont offert les lots : Traiteur Gervy, Restaurant Tardivet, Brasserie St Louis, l'ACCA

Repas du CCAS 2 juin : L'équipe d'animation recherche une personne pour s'occuper de la sono bénévolement.

Téléalarme : pose d'un 16^{ème} équipement.

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

Réunion de la commission travail sur l'édition du Saint Vic info qui devrait sortir et être distribué avant le 16 et 17 juin 2018.

Appel à candidature pour intégrer la commission suite au départ d'Estelle Brogère et David Élicaste.

Il est évoqué la possibilité d'ouvrir la commission aux membres extérieurs au conseil municipal.

Présentation des sujets abordés dans cette édition

M. Patrick BENOITON – Vie associative et animations

Bilan positif pour la foire :

- 65 exposants inscrits en mairie : 961 € et 31 exposants au rappel : 380 € soit 96 exposants - recette totale pour le CCAS 1 341 €
- Fanfare de 7 personnes pris en charge par la commune : 300 € en accord avec Moulinstock
- Aucune plainte des exposants, très satisfaits de cette journée
- Patrick Benoiton précise que la brasserie a ouvert à 5h00 pour l'accueil des exposants, et a confectionné plus de 200 repas, contribuant à l'animation et à la satisfaction des forains.
- La buvette de Moulinstock a bien fonctionné
- L'Acca a vendu 260 repas

Dates à venir

- 26 mai : vedette basket fête du club
- 2 juin repas des aînés
- 16 et 17 juin médiévales
- Déficit, état des stocks en Isère critique : don du sang vendredi 29 juin
- 30 juin kermesse du sou des écoles

Questions diverses

Mme Isabelle Ferroud pose la question sur la prise en charge des sinistrés et quelle est la notion de secours et assistance de la mairie.

Réponse de Jean-Pierre Lovet intervention dès que la mairie à l'information. Ce sont les pompiers ou les gendarmes qui appellent le Maire.

Edwige Gonin demande quelles sont les obligations, réponse de Jean-Charles Gallet prise en charge notamment pour le relogement et autres aides. Jean-Charles Gallet précise qu'il n'y a pas de logement d'urgence sur la commune. M. Sébastien Terrier « une prise en charge particulière peut-elle être envisagée, telle qu'une prise en charge de nuit d'hôtel ».

M. Sébastien Terrier dit qu'il n'y a pas de Savon dans les sanitaires du gymnase et que la végétation déborde sur le trottoir, chemin Cartallier.

[Départ de Michel Bontoux et Sylvie Teixeira à 21h30]

M. Sébastien Terrier aimerait une version chantée de la marseillaise pour les cérémonies commémoratives, M. Patrick Benoiton dit que c'est prévu pour celle du 11 novembre.

Mme Edwige Gonin « les trottoirs au Tardivet seront-ils fait en juin », Serge Biessy dit que le chantier d'ENEDIS a pris beaucoup de retard.

M. Jean-François Mollard fait remarquer qu'il n'y a pas eu de permanence en mairie pour le pont de l'ascension. Jean-Charles GALLET rappelle que les enfants n'avaient pas école et que le personnel de mairie a demandé a posé des jours de congés, accordé par l'exécutif.

M. Serge Biessy fait remarquer que suite à l'extinction nocturne de l'éclairage public nombreux habitants sont contents car il y a moins de bruit après 11 heures. Patrick Benoiton rajoute que cela permet également de réduire la vitesse des voitures. Toutefois Mme Edwige Gonin fait remarquer que c'est moins rassurant pour certaines personnes de rentrer chez soi.

Fin de séance à 21h45.